

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

JURISPRUDENCE

Expropriation pour cause d'utilité publique : I. Pourvoi en cassation ; notification des offres ; irrégularité couverte. — II. Jury ; litige sur le fond du droit ; indemnités alternatives.

Après avoir, devant le jury, discuté au fond les offres à lui notifiées l'exproprié ne peut, pour la première fois, devant la Cour de cassation, soulever un grief de forme contre cette notification.

Toutes les fois qu'il résulte des conclusions prises par une partie qu'il y a litige sur le fond du droit (notamment quant à l'étendue réelle du terrain exproprié), le jury saisi de ces conclusions doit fixer deux indemnités alternatives correspondant aux deux hypothèses qu'elles prévoient et les parties doivent être renvoyées à se pourvoir devant la juridiction compétente pour faire statuer sur le fond du droit.

(Cassation, ch. civ, 13 avril 1897.)

.*.*

Compétence. — Travaux publics. — Arrêté municipal. — Péril imminent. — Enlèvement d'échafaudages. — Acte administratif. — Illégalité. — Référé.

Les particuliers qui se prétendent lésés dans leurs intérêts par des actes administratifs n'ont de recours que devant la juridiction administrative.

Il en est ainsi lorsqu'il s'agit de l'exécution d'un arrêté de police pris par un maire pour assurer la sécurité publique dans un cas de péril jugé par lui imminent.

L'illégalité d'un acte administratif, entaché de l'excès de pouvoir désigné sous le nom de « détournement de pouvoirs », ne peut également être prononcée que par l'autorité administrative.

En conséquence, le juge des référés est incompétent pour ordonner l'enlèvement d'échafaudages installés par les ouvriers d'une commune, sur un chemin commun à plusieurs particuliers, et nécessaires à la réparation des murs d'un cimetière.

(Cour d'appel Caen, 1^{re} ch., 9 février 1897.)

LE TRAITÉ DU GAZ

Nous l'avons enfin, ce traité du gaz tant désiré des uns, tant redouté des autres, repoussé trois fois, revenant quatre fois à l'assaut et s'imposant enfin par la force des choses, plus encore que par celle de la discussion et du raisonnement.

Et pourtant, si de la discussion jaillit la lumière, on peut dire que nous devons être noyés, éblouis, transfigurés par des flots de clarté. Que de beaux discours, que de rapports savants et étudiés, que d'articles intéressants tels que ceux de notre éminent confrère Bellièvre, sont venus apporter tour à tour le doute ou la conviction dans nos esprits légèrement troublés.

Quelques-uns se sont étonnés que dans ce concert général la *Construction lyonnaise* n'ait pas aussi donné sa note. C'est que les concerts, de ce genre, comme le grand, qualifié d'euro péen, ont généralement un effet tout autre que de faire régner l'harmonie entre les concertants. Notre coup de clairon n'aurait fait sans

doute qu'augmenter la cacophonie déjà bien étourdissante, sans autre résultat que de nous exposer aux récriminations des uns ou des autres, car dans ces affaires-là, voyez-vous, on ne peut recevoir que des coups.

Aujourd'hui que la question est réglée et que l'on peut juger avec le calme de l'impartialité, nous ne faillirons pas à notre devoir qui est de renseigner nos lecteurs sur les gros événements lyonnais.

Disons d'abord que, dans cette affaire, tout le monde a fait ce qu'il devait, et nous manquerions à toute équité si nous ne donnions une mention spéciale au magistral rapport de l'honorable conseiller M. Péronnet, dans lequel la question est traitée à fond, en toute impartialité et avec l'unique désir de faire aboutir la solution la plus favorable aux intérêts de la Ville et de nos concitoyens.

Certes la Commission n'a pu obtenir de la Compagnie tous les avantages qu'elle réclamait, mais elle a réussi cependant à améliorer encore le traité en faveur de la Ville et des contribuables, et nous devons la féliciter et lui savoir gré de ses efforts ainsi que des résultats acquis.

Nous reviendrons tout à l'heure sur l'œuvre de la Commission qui a su prêter ainsi à l'Administration un puissant concours pour mener à bien cette affaire si ardue et si compliquée.

Mais d'abord, pour dire notre appréciation, nous n'avons qu'à adopter la méthode d'observation recommandée par Descartes. Nous ne pouvons que constater ceci, à savoir que l'industrie du gaz est une industrie heureuse, bénie des dieux. Toutes les circonstances bonnes ou mauvaises concourent et conspirent pour son succès.

A l'origine, alors que nos ancêtres en étaient réduits au chelu que l'on voit encore dans l'humble atelier de la Croix-Rousse, les mérites de la merveilleuse invention de Lebon ont déterminé les villes à concéder à ces entreprises des monopoles auprès desquels le Pactole n'était qu'un ruisseau de dernier ordre.

Puis ces monopoles à longue échéance ayant pris fin, comme toute chose, hélas ! sont devenus un objet d'horreur, si bien que cette grasse industrie risquait d'échapper aux heureux actionnaires, lorsque l'engouement moderne pour tout ce qui touche à l'éclairage a encore sauvé la situation.

Dans l'état actuel, en effet, avec les progrès croissants de l'électricité, qui se vendrait aujourd'hui au poids de l'or, si l'électricité pesait quelque chose, mais qui sans doute se produira plus tard à bon marché, avec les découvertes incessantes qui sont poursuivies chaque jour dans le domaine de l'éclairage artificiel et malheureusement aussi dans celui de nos organes visuels ; qui peut dire ce que deviendra demain le gaz de houille ? Peut-être ces usines élevées à grands frais, avec des capitaux aujourd'hui si rémunérateurs, deviendront improductives et n'auront plus aucune valeur.

Dans ces conditions, la régie directe par la Ville, si désirable soit-elle, serait une imprudence excessive, et les Municipalités ne sauraient engager les finances de la Ville, dans des entreprises aussi aléatoires ; elles ne peuvent plus faire concurrence aux Compagnies qui, en possession d'un monopole éteint, en ont extrait toute la moelle, ont amorti toutes leurs dépenses de premier établissement et réservé un trésor de guerre que les patriotes vouldraient voir constitué dans les caisses de la Banque de France.

Et alors notre appréciation est toute commandée ; on a bien fait

de traiter avec la Compagnie, parce qu'il n'était ni possible, ni raisonnable de faire autrement.

Il y a encore une autre raison qui militait en faveur de cette solution ; la Compagnie du gaz a gagné contre la Ville un procès de 1.500.000 francs. Cette somme, comme on dit, ne se trouve point sous le pas d'un cheval. Or la Compagnie en fait gracieusement abandon à la Ville, parmi d'autres avantages, pour prix de son traité.

Evidemment pour la Compagnie, ça n'est pas un gros sacrifice, en ce sens, que cette somme est comme un héritage qui lui viendrait d'un oncle d'Amérique ; elle vivait dans l'aisance avant d'avoir gagné ce petit lot et, si les chances du procès avaient tourné contre elle, elle n'en aurait été ni plus ni moins riche.

Mais pour la Ville, c'est autre chose ; on peut bien dire que cette somme ne constitue pas une perte pour elle, puisqu'elle représente tout simplement une fourniture d'éclairage qui lui a été réellement faite et qu'elle doit d'après les décisions judiciaires intervenues ; cette somme qu'elle n'a pas payée à la Compagnie, elle l'a employée en améliorations de toutes natures ; elle a même profité des intérêts accumulés de ce million et demi ; c'est donc simplement un ajournement de paiement qui vient à échéance aujourd'hui.

Ce raisonnement est parfaitement juste, mais il n'en est pas moins vrai qu'une caisse municipale n'a pas l'élasticité nécessaire pour payer de but en blanc une dépense imprévue de cette importance, et la remise d'une pareille dette vaut bien un fromage, c'est-à-dire un traité, sans doute.

Dès le début de la campagne, les tenants se sont répartis en deux camps, celui des égoïstes d'une part ou des partisans de la récolte immédiate, et celui des fervents de l'avenir.

Les premiers, dans notre siècle de jouissance intensive, étaient naturellement les plus nombreux : « Nos enfants, si nous en avons, disaient-ils, car ils deviennent rares aujourd'hui, feront comme nous : ils tâcheront de se tirer d'affaire au mieux de leurs intérêts ; semer pour ses arrière-neveux, c'est bien, mais récolter pour soi-même, c'est mieux encore ; donc vive le gaz à 20 centimes et à tarifs décroissants jusqu'à 16 centimes, si toutefois ce prix n'est pas trop onéreux pour la Compagnie ! » Ce raisonnement avait le mérite d'être positif et il devait logiquement triompher.

Les autres prétendaient qu'il valait mieux payer 28 centimes et même un quart jusqu'en 1904 et à ce moment agir en toute liberté, au mieux des intérêts des contribuables encore en herbe. Malheureusement ces êtres généreux ne pouvaient dire ce qu'il adviendra à cette époque assez éloignée. Si le charbon, par suite de la consommation énorme que l'on en fait, est devenu rare et coûte si cher qu'il ne permette pas de réduction notable sur le prix actuel ; si l'électricité est encore à un prix exclusivement abordable aux bourses rothschildiques ; si l'acétylène n'a pas justifié toutes les espérances pratiques et économiques qu'il fait naître aujourd'hui ; si les Compagnies enfin se trouvent encore, comme à présent, en situation d'imposer leurs conditions et même d'exiger des tarifs plus élevés, alors on regrettera amèrement de n'avoir pas traité en 1897.

D'un côté, le réel, le *tient* au lieu du *tu l'auras*, la pièce de cent sous, comme l'a dit éloquentement un orateur, non sans à propos ; de l'autre, l'idéal, l'aléa, l'avenir, l'inconnu. Comment hésiter ?

Telles sont, il nous semble, les raisons philosophiques qui ont tranché la question.

Maintenant voici, d'après le rapport même de M. le Maire, quelles sont les grandes lignes du traité :

1° Abrogation immédiate des traités qui assurent à la Compagnie le monopole de la distribution du gaz et de la lumière électrique ; liberté de la concurrence pour les particuliers et toutes les Compagnies ;

2° Concession d'autorisations accordées à la Compagnie et à ses concurrents pour une durée de quarante années ;

3° Redevance à la ville de 10 0/0 sur les recettes du gaz et de 6 0/0 sur celles de la lumière électrique ;

4° Prix maximum de la vente de la lumière électrique, 0 fr. 10 l'hectowatt-heure ;

5° Prix maximum du mètre cube de gaz d'éclairage et de chauffage domestique :

1897 à 1905	fr. 0,20
1905 à 1913	0,19
1913 à 1921	0,18
1921 à 1929	0,17
1929 à 1937	0,16

6° Le prix maximum du gaz industriel serait de 0 fr. 16 pour toute la durée de la concession et le prix maximum du gaz vendu à la Ville de 0 fr. 10 le mètre cube.

D'autre part, les stipulations suivantes règlent la situation réciproque de la Ville et de la Compagnie.

a) Jouissance de la canalisation actuelle pendant la durée de l'exploitation, moyennant une redevance annuelle de 200.000 francs payée à la Ville par la Compagnie.

b) Extinction de tous litiges entre la Ville et la Compagnie, *quibus definitis*.

c) Abandon par la Ville de l'actif partageable avec la Compagnie de la Guillotière.

d) Abandon par la Compagnie des terrains de l'usine de la Guillotière nécessaires à la voie publique.

e) Transfert sur un autre emplacement de l'usine de la Guillotière.

Les avantages que la Ville et les particuliers retirent d'un pareil traité sont évidents et résultent directement de cette énumération.

À côté des éloges se place la critique. Celle-ci nous la trouvons dans le rapport de la Commission : « Pourquoi, dit celui-ci, la Compagnie n'a-t-elle pas la même attitude, en ce qui concerne le gaz que l'électricité. Pour l'électricité, liberté et concurrence absolues et effectives ; pour le gaz, liberté sur le papier, mais monopole de fait. »

Il serait difficile qu'il en fût autrement, la Compagnie ne possède, au point de vue électrique, qu'un monopole absolument théorique et platonique, elle peut donc y renoncer sans trop de difficultés ; mais celui du gaz est bien effectif, il se traduit par des installations d'usines et de canalisations importantes qui, pour continuer à être productives, doivent évincer autant que possible la concurrence.

D'ailleurs, il ne faut pas craindre de le dire, l'exploitation du gaz avec ses conduites encombrantes, exclut par sa nature toute espèce de concurrence ; voyez-vous la Ville autorisant l'installation d'une douzaine de conduites d'un mètre de diamètre sur la même voie ; ce ne serait possible qu'à la condition d'établir des passerelles sur les toits pour les voitures et les piétons.

Evidemment cela fait bien dans un traité, mais n'empêche que la Commission a raison de reprocher à celui-ci de proclamer la liberté absolue de la vente du gaz, alors qu'elle est pratiquement impossible.

La Commission aurait voulu, entre autres desiderata, spécifier que les conduites louées à la Compagnie ne pourraient être utilisées que pour la distribution du gaz de houille qui sert de base à tout le traité ; que ladite Compagnie n'ait pas la faculté de consentir des réductions de prix aux gros consommateurs sans faire profiter les petits de cette faveur ; que la Ville eût, comme la Compagnie, le droit de dénoncer le traité à la dernière époque des prix décroissants.

Nous avons dit que la Commission, sans réussir entièrement

dans ses revendications, avait cependant obtenu satisfaction dans une certaine mesure, en faisant insérer dans le traité des clauses faisant bénéficier des réductions consenties tous les abonnés consommant la même quantité de gaz et spécifiant, d'autre part, que la Compagnie ne pourrait dénoncer le traité que dans des conditions parfaitement déterminées.

En résumé, nous estimons que la Municipalité a obtenu tout ce qu'il était possible de tirer d'une Compagnie forte de sa situation et a conclu, en somme, un traité avantageux pour la Ville et les particuliers.

Est-ce à dire que la Compagnie a fait une mauvaise affaire et que les lamentations que répandent sur ces négociations les Sociétés gazières en général sont bien justifiées. Non, nous n'irons pas jusque-là, nous estimons, au contraire, que la nouvelle administration de la Compagnie a fait là une œuvre intelligente et profitable à la Société du gaz, et la hausse croissante des actions répond à toute objection à cet égard.

Nous aurons donc la double satisfaction de nous réjouir d'un traité profitable à la Ville et au plus grand nombre sans avoir à gémir sur la misère des grandes Compagnies.

CARNUTENSIS.

A PROPOS

DES

AQUEDUCS GALLO-ROMAINS DE LUGDUNUM

Un de nos abonnés nous adresse la communication suivante à laquelle la compétence de son auteur donne un grand intérêt : elle apporte des appréciations utiles à l'élucidation d'une question longtemps controversée :

Dans le numéro du 1^{er} juin de votre estimable journal *la Construction Lyonnaise*, un de vos collaborateurs, dans l'article : « Notice sur les aqueducs Gallo-Romains de Lugdunum et sur ceux de Neyron à la naumachie du jardin des plantes », dit :

« Ceux-ci ont été ordonnés sous Néron, ainsi que l'indique leur nom qu'a pris le village où les aqueducs commencent... Selon toute probabilité, ils amenaient les eaux du Rhône à la naumachie creusée à l'ancien jardin des plantes, ce dont il est facile d'avoir la certitude par leur direction et la cote d'altitude et le point d'arrivée. »

Permettez-moi de relever une erreur qui ne date pas d'aujourd'hui.

Il y a une quinzaine d'années, au moment où s'élaboraient divers projets ayant pour but d'amener à Lyon les eaux de l'Ain, de la Loire, du lac de Genève ou d'Annecy, le *Courrier de Lyon* publia plusieurs articles sur les anciens aqueducs de Neyron, démontrant l'avantage de la proximité de la ville, et dont les Romains s'étaient servis pour alimenter la naumachie du jardin des plantes.

Il faisait ressortir que, pour Lyon, ce qui manquait surtout, c'était une masse d'eau pouvant être utilisée spécialement pour l'arrosage des rues et le lavage à grandes eaux. Puisqu'il s'agit, non pas d'eau potable, mais d'une masse d'eau, pourquoi, disait-il, ne prendrait-on pas les eaux dans le Rhône même, à Neyron, amenées par un large canal libre, à ciel ouvert, qui les conduirait facilement à peu de frais au niveau du bassin du jardin des plantes et dont la différence de hauteur avec le sol de la ville (environ 30 mètres), donnerait assez de pression pour l'arrosage et les chasses d'eau.

Je répondis alors au *Courrier de Lyon*, en lui montrant, par des cotes précises, l'erreur de son système ; il inséra ma réponse et la discussion fut ainsi close.

Le soi-disant canal est tout à fait à découvert à Neyron, sur une certaine longueur, au pied du mont Goitron, à côté du chemin de fer de Lyon à Genève ; il est immergé de moitié dans le lit du

Rhône, qui a, dans cet endroit, une altitude d'environ 170 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Or, consultez la cote de nivellement placée à l'angle du palais Saint-Pierre, place des Terreaux, côté de l'hôtel de ville, et vous trouverez 170^m30.

Cette cote étant placée à environ 80 centimètres au-dessus du sol de la place, celle-ci a donc une altitude moyenne de 169^m50.

Il est facile de voir par ces chiffres que la différence entre la cote du Rhône à Neyron et celle de la place des Terreaux, n'étant que de 50 centimètres, suffirait à peine pour y amener les eaux. De là, impossibilité matérielle d'aborder la naumachie romaine.

Ce prétendu canal ne ressemble en rien aux constructions d'aqueducs romains ; on n'y voit aucune trace de béton ou mortier mélangé à la pouzzolane ou briques pulvérisées ; le genre de construction diffère entièrement des principes en honneur chez les Romains et ressemble beaucoup à la manière de bâtir du moyen âge.

Cette double voie, dont la hauteur sous voûte est beaucoup trop élevée pour un canal, a dû être construite pour servir de communication souterraine en cas de siège entre Lyon et le château de Miribel. Ce double chemin est séparé par un mur de peu d'épaisseur établi afin de diminuer la portée des voûtes en berceau ; une assez grande hauteur entre le sol et les voûtes permettait le passage de cavaliers et de gens d'armes armés de lances ou hallebardes.

A cette époque le souterrain n'était pas dans l'eau, car le Rhône côtoyait les balmes Viennoises du côté du Dauphiné et ce n'est que depuis l'établissement des barrages pour rejeter le fleuve du côté de Miribel, que les eaux, avant la construction du chemin de fer, ont rongé le bas du mont Goitron et mis à découvert le chemin souterrain dans cette partie.

On en voit encore d'autres parties en divers endroits, notamment sous les balmes de la Pape, où un tronçon sert de cave à un restaurateur, et dans lequel un assassinat fut commis il y a quelques années.

Des anciens habitants du pays racontent qu'au commencement du siècle leurs pères en travaillant leurs vignes dans le coteau de Miribel avaient mis à découvert et pu suivre des parties de ce souterrain.

Du côté de Lyon j'ai toujours entendu dire qu'il aboutissait au bas de la côte Saint-Sébastien.

Quoi qu'il en soit de l'origine historique et de la destination de cette construction, ce qui est bien démontré par le nivellement, c'est que jamais elle n'a servi à amener les eaux de Neyron à la naumachie.

D. GIRARD, architecte.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU RHONE

Voici, en ce qui concerne la construction, les noms des membres de ce Comité :

DEUXIÈME SECTION — INDUSTRIES DIVERSES

Président.

M. TESTE A., fabricant de câbles et d'aiguilles, Membre de la Chambre de commerce, 18, rue de Saint-Cyr.

Vice-Présidents.

MM. DEMANGE P., constructeur-mécanicien, Président de l'Association métallurgique du Rhône, 10, chemin de Gerland.

PAUFIQUE M., entrepreneur de travaux publics, Membre de la Chambre de commerce, 6, rue de la Bourse.

Secrétaire.

M. FAUQUIER Pierre-Marie, ingénieur-constructeur, à Lyon, 18, quai Jayr.

SOUS-SECTION I. — MÉTALLURGIE ET ÉLECTRICITÉ**Président.**

M. DEMANGE P., constructeur-mécanicien, Président de l'Association métallurgique du Rhône, 10, chemin de Gerland.

MM. AFFRE, Membre du Conseil des prud'hommes, à Lyon, 191, avenue de Saxe.

AVERLY, constructeur-mécanicien, à Lyon, 143, rue Garibaldi.

BONNARDEL Jean, entrepreneur de transports par eau, 3, quai d'Occident.

BONNET Edouard, constructeur-chaudronnier, à Lyon, 11, quai de l'Industrie.

BOULADE A., électricien, à Lyon, 4, place des Jacobins.

BUFFAUD Jean, ingénieur, Conseiller municipal de Lyon, 12, quai de l'Est.

BURDIN aîné, fondeur de cloches, à Lyon, 28, rue de Condé.

DESCOURS, négociant en fers, à Lyon, 5, rue Penthievre.

DESJUZEUR, constructeur d'appareils à vapeur, à Lyon, 2, rue de la Méditerranée.

DUFÈS Léon, ingénieur, Directeur de la Compagnie Fives-Lille, à Givors.

FEVRE, constructeur-mécanicien, à Lyon, 16, rue de la Claire.

LARUE, Administrateur délégué de la Compagnie de Navigation, 11, cours Rambaud.

LÉPINE, fabricant d'appareils de chirurgie, 1, rue Paul-Chenavard.

LOMBARD-GERIN, ancien Membre du Tribunal de commerce, à Lyon, 31, quai Saint-Vincent.

MANGINI Félix, ancien Directeur de la Compagnie des chemins de fer des Dombes et du Sud-Est, Membre de la Chambre de commerce, à Lyon, 2, avenue de l'Arvéché.

MARMONIER Félix, constructeur-mécanicien, à Lyon, 101, cours de Villeurbanne.

MULATIER-SILVENT, fabricant de toiles métalliques, à Lyon, 32, rue de Créqui.

PATIAUD, ingénieur-constructeur, à Lyon, 18, boulevard de la Part-Dieu.

PERRIN, constructeur-mécanicien, à Lyon, 11, rue Robert.

PIGUET Léon, constructeur-mécanicien, à Lyon, 17, rue de Saint-Cyr.

ROCHETTE (F. de la), maître de forges, à Givors

SEGUIN, ingénieur civil, ancien Administrateur délégué de la Compagnie des ateliers de la Buire, propriétaire, à Lyon, 2 place Carnot.

THEVENIN Maurice, fondeur en cuivre, à Lyon, 3, rue Dunois.

VERMOREL Victor, fabricant de machines agricoles, à Villefranche.

SOUS-SECTION V. — INDUSTRIES RELATIVES A L'HABITATION**Président.**

M. PAUFIQUE, entrepreneur de travaux publics, Membre de la Chambre de commerce, 6, rue de la Bourse.

MM. BONARD, Député du Rhône, à Lyon, 212, rue Garibaldi.
CLAPOT, Député du Rhône, à Lyon, 11, rue Adélaïde-Perrin.

MM. BRIZON Eugène, entrepreneur de serrurerie, à Lyon, 118, rue de Sèze.

CLARET J., entrepreneur, 8, place de la République, Paris.

CLERMONT Cl., entrepreneur de menuiserie, à Lyon, 73, rue Vauban.

FAUQUIER Pierre-Marie, ingénieur-constructeur, à Lyon, 18, quai Jayr.

FOURNIER, Président du Conseil des prud'hommes du bâtiment, à Lyon, 7, rue de la Martinière.

PETIT, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Lyon, 46, rue Molière.

ROGELET, Vice-Président du Conseil des prud'hommes du bâtiment, à Lyon, 47, grande rue de la Croix-Rousse.

VAUTIER, Ingénieur des Arts et Manufactures, 16, rue Centrale, à Lyon.

WEITZ Jules, Constructeur de Matériel pour entrepreneurs, à Lyon, chemin des Gulattes.

QUATRIÈME SECTION. — BEAUX ARTS**Président d'honneur.**

M. APPIAN, artiste peintre, 15, chemin des Trois-Artichauts, Lyon.

Président.

M. ARMAND-CALLIAT, orfèvre, 18, montée du Gourguillon.

Vice-Présidents.

MM. FAVRE F., Membre de la Chambre de commerce de Lyon, Président de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, 12, rue Molière.

SICARD, Directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 40, cours Morand.

Secrétaires.

MM. AUBERT, sculpteur, 68, rue de la Charité.

TOLLET, secrétaire de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, 8, rue de Condé.

MM. BEAUVIERIE, peintre, 29, rue Gabrielle, Paris.

BÉGULE, fabricant de vitraux, 86, chemin de Choulans, à Lyon.

BELLEMAIN, architecte, à Lyon, 48, rue de Vendôme.

CASTEX-DÉGRANGE, artiste peintre, 106, boulevard de la Croix-Rousse, à Lyon.

DE GRAVILLON, statuaire, à Ecully.

HIRSCH, Architecte de la Ville de Lyon, 11, cours Lafayette.

PAGNY, sculpteur, 199, avenue de Saxe, à Lyon.

ROGNIAT L., architecte, à Lyon, 279, avenue de Saue.

LA MÉDAILLE DES TRAVAUX PUBLICS

On sait que les décrets rendus à diverses époques ont institué des médailles d'honneur spéciales aux différents départements ministériels et ayant pour objet de récompenser des agents, employés et ouvriers français comptant au moins trente années d'excellents services ou ayant donné des preuves particulières de dévouement professionnel.

Dans un rapport qu'il adresse au Président de la République, le Ministre des travaux publics expose que son ministère ne disposait pas, jusqu'à présent, de distinctions de ce genre. Il emploie cependant un nombre considérable d'agents, cantonniers, éclusiers, maîtres de port, gardiens de phare, etc., qui, pendant trente, quarante et parfois cinquante années, rendent à l'Etat, dans leur modeste sphère, les plus utiles services et il était regrettable que les plus méritants d'entre eux ne pussent recevoir, comme leurs

camarades appartenant à d'autres administrations, un insigne honorifique qui fût pour eux à la fois une récompense et un encouragement.

Pour mettre fin à cette situation anormale, le Parlement a inscrit au budget des travaux publics un chapitre nouveau doté d'un crédit de 3000 francs. Ce crédit permet à l'Administration des travaux publics de réaliser, d'étendre l'attribution d'une médaille aux cantonniers et agents inférieurs ayant accompli plus de trente ans de services ou s'étant distingués d'une manière exceptionnelle.

En conséquence, le Ministre des travaux publics vient de faire signer un décret instituant des médailles d'honneur en argent pour être décernées aux agents inférieurs et employés depuis plus de trente ans dans les services ressortissant à son département.

La durée des services exigée pour l'obtention de cette médaille peut être réduite en faveur des agents qui, dans des circonstances spéciales, se seront distingués d'une manière exceptionnelle.

Un arrêté ministériel décide que ces médailles d'honneur sont du module de 32 millimètres. Elles portent d'un côté l'effigie de la République entourée des mots « République française. — Ministère des travaux publics », et sur l'autre face, divers attributs entourés des mots : « Travail, Honneur, Dévouement », avec une inscription relatant les noms et prénoms du titulaire, ainsi que le millésime.

Les titulaires sont autorisés à porter la médaille suspendue à un ruban composé de deux bandes tricolores disposées verticalement et séparées par une bande blanche.

LES TRAVAUX DE LA RÉGION

Loire. — La ville de Saint-Etienne est en instance auprès du Gouvernement pour obtenir la déclaration d'utilité publique en faveur d'un projet d'adduction d'eau qui doit porter à 370 litres par habitant la distribution quotidienne.

En mars dernier, le Conseil municipal adoptait à l'unanimité les conclusions d'un rapport de l'ingénieur ordinaire du département, M. Reuss, sur un projet d'adduction des eaux du Lignon dont les devis ne s'élèvent pas à moins de 8 millions de francs. Le canal de dérivation à couvert ne mesurera pas moins de 57 kilomètres; il amènera dans la ville de Saint-Etienne, et sans aucun préjudice pour les centres ruraux qu'il doit traverser, tout au contraire, 86.000 mètres cubes d'eau par jour.

Le dossier de l'affaire a été transmis par le ministère de l'intérieur au ministère des travaux publics et, depuis quelques jours, le Conseil général des ponts et chaussées en est officiellement saisi.

Le rapporteur désigné est M. Deloche, ancien ingénieur en chef du département de la Loire.

— On exécute, en ce moment, les derniers travaux du pont de la Loire entre Graitilleux et Rivas, qui doit donner passage au chemin d'intérêt commun n° 1 de Montbrison à Saint-Galmier.

Cet ouvrage important, commencé il y a environ deux ans, se compose de trois grandes travées métalliques se posant sur deux piles et deux culées en maçonnerie. Sa longueur totale est de 166 mètres. Les poutres maîtresses en fer qui supportent la chaussée sont à grandes mailles et mesurent 5^m30 de hauteur. Elles laissent entre elles une voie charretière de 2^m20 de largeur, bordée de deux petits trottoirs pour piétons. Les maçonneries ont été exécutées par M. Cléchet, entrepreneur à Lyon, et la partie métallique a été construite par la maison Imbert frères, de Saint-Chamond. D'après nos renseignements, le poids des fers atteindrait 225.000

kilogrammes, et la dépense environ 130.000 francs. Il est à prévoir que la circulation sera ouverte, sur le pont, dans le courant de ce mois.

CONCOURS

REMIREMONT

GRUPE SCOLAIRE: RÉSULTATS

1^{er} prix (exécution du projet). — M. Louis Mougenot, architecte à Epinal;

2^e prix (médaille). — M. Martial François, architecte, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris;

3^e prix (médaille). — M. Brunet, architecte, à Versailles;

4^e prix (médaille). — M. Hindermeyer, architecte à Remiremont.

REVUE DES JOURNAUX D'ARCHITECTURE & D'INDUSTRIE

L'ASSÈCHEMENT ARTIFICIEL DES MAÇONNERIES

La *Revue Technique* nous fait connaître que M. J. Spennrath s'élève contre la méthode si répandue aujourd'hui d'assèchement des constructions nouvellement élevées en maçonnerie, à l'aide de feux allumés dans l'intérieur du bâtiment. Il part de ce principe qu'il est non seulement inutile, mais même nuisible, d'enlever par ce procédé de l'eau à une maçonnerie. Si l'on veut, en effet, établir une construction solide, il est indispensable, par les temps secs, de mouiller copieusement les matériaux, pierres ou briques, employés. Cette nécessité s'explique si l'on songe à la manière dont se fait la liaison de ces matériaux. Le mortier employé est à base de chaux éteinte, c'est-à-dire de chaux pulvérisée ayant absorbé pour sa transformation en hydrate 32,3 p. 100 d'eau de constitution et que l'on dissout elle-même dans une nouvelle quantité d'eau pour obtenir un lait de chaux. En présence de l'acide carbonique de l'air, qui lui aussi se dissout dans cette eau, la chaux se transforme peu à peu en carbonate cristallisé et dur, lequel assure la liaison intime des autres matériaux. Mais cette transformation ne se fait que très lentement, et exige toujours la présence de l'eau comme véhicule du gaz et de la chaux, car l'acide carbonique sec n'a aucune action sur la chaux en poudre. Dès lors, si l'on provoque d'une manière ou d'une autre l'assèchement rapide de la maçonnerie, on ne laisse pas à la chaux le temps suffisant de se transformer en carbonate, et le mortier reste mou et friable. L'entrepreneur va donc contre son intérêt et celui du propriétaire du bâtiment, sans compter qu'il fait souvent une dépense assez considérable de combustible pour arriver à ce désastreux résultat.

BIBLIOGRAPHIE

UN NOUVEL ANNUAIRE DE PARIS

Avoir rendu attrayantes et lisibles comme celles d'une œuvre littéraire, les pages arides d'un « Annuaire », voilà le petit miracle que vient d'accomplir la librairie Hachette.

Son *Annuaire de Paris*, paru cette semaine, débute par une quinzaine d'articles sur Paris : « Paris-Charitable, le Charme de Paris, Comment Paris reçoit ses hôtes, Paris qui s'en va, le Rayonnement de Paris, » signés Clémenceau, Baudin, d'Haussonville, Rochefort, le P. Didon, etc.

A côté des maîtres de la plume, les maîtres du crayon : Forain, Renouard, Garon d'Ache, etc.

Puis, encore pour distraire les yeux, une quantité de reproductions de monuments, de statues, et plus de 600 portraits, avec biographie, de notabilités parisiennes de la politique, des arts, des sciences, de la presse, de l'armée.

C'est un miroir de Paris, une collection d'instantanés animés et expliqués du Paris vivant, du Paris qui passe, qui a passé, qui passera. Le Paris spirituel et intellectuel y croise le Paris qui mange et qui boit. Le cerveau, le cœur et le ventre de Paris, tous les organes les plus délicats, les plus simples et les plus puissants, tous les rouages de ce corps énorme sont démontés, expliqués, décrits, classés, étiquetés.

Comme l'« Almanach Hachette », l'*Annuaire Hachette de Paris* fera partie des meubles de la maison. C'est à lui qu'on aura recours toutes les fois qu'on aura besoin d'un renseignement, d'une information, d'une adresse, ou d'un conseil. Il sera toujours là, à portée de la main, sur le bureau de l'homme d'affaires, sur la table de travail du médecin, de l'avocat, du publiciste, ou sur le guéridon de la femme du monde.

L'*Annuaire Hachette* est tout aussi bien compris au point de vue pratique. Les matières sont classées par ordre alphabétique, comme dans un dictionnaire, de sorte qu'on trouve immédiatement l'adresse ou le renseignement cherché.

Devez-vous aller dans un Ministère, à la Préfecture de police, à l'Hôtel de ville, au Palais de justice? Voici l'adresse, les omnibus ou les tramways qui vous conduisent, le plan de l'édifice, l'étage et le numéro du bureau où vous avez affaire, les noms des chefs de service, la manière de s'y prendre pour activer votre démarche, — ou pour y devenir employé, si telle était votre intention. Autre exemple: Un père veut faire de son fils un médecin, mais il désire se rendre un compte exact de la durée des études, des sommes à déboursier pour les formalités d'inscription, pour les examens, pour la thèse, pour les livres nécessaires, pour la pension qu'il aura à servir à son fils étudiant à Paris, etc.

Il trouvera dans l'*Annuaire Hachette de Paris* groupés au mot « Médecin » tous les renseignements dont il a besoin; il verra que les études sont longues, sont chères, qu'elles coûtent, pour six années d'études, un minimum de 17.586 francs, il saura ainsi immédiatement à quoi il s'engage et s'épargnera des étonnements désagréables, des récriminations tardives et peut-être des déboires cruels.

Et il en est ainsi pour toutes les professions et les autres choses de la vie qui touchent à notre bourse, qui nous obligent à compter, à mettre dans la balance nos désirs et nos ressources. L'*Annuaire Hachette* est, tout à la fois, un dictionnaire-guide, un dictionnaire des professions, un dictionnaire d'histoire et de géographie de Paris, un dictionnaire de législation usuelle, le vade-mecum indispensable de toute personne habitant ou traversant Paris.

C'est un merveilleux complément de l'« Almanach Hachette », un chef-d'œuvre de typographie, et le dernier mot du bon marché.

Lorsqu'on sait que les 13 millions de lettres de l'*Annuaire Hachette*, composant un volume qui ne pèse qu'un kilo 400 grammes, renferment la matière de 34 volumes in-18 à 3 fr. 50 du poids total de 17 kilos, on peut se dire qu'on n'a pas fait une mauvaise affaire en achetant la valeur de deux rayons de bibliothèque pour 3 fr. 75.

NOTA. — Pour recevoir l'*Annuaire Hachette*, franco, en province et à l'étranger, il y a lieu d'ajouter le prix du port, le poids du volume étant de 1 kilo 400 grammes.

LE MONUMENT CARNOT A LYON

Il y aura bientôt trois ans que le président Carnot a été assassiné au milieu des fêtes dont nous avions entouré sa visite à Lyon. Chacun se rappelle l'émotion profonde et sincère qui bouleversa tous les cœurs et dont nous avons un témoignage certain dans l'empressement avec lequel le public a répondu à la souscription ouverte par le *Lyon Républicain* pour élever à la mémoire de Carnot un monument durable.

Qui se serait douté à ce moment d'enthousiasme que trois années se passeraient pour en arriver au résultat d'aujourd'hui; soit: un monument inutilisable pour l'emplacement pour lequel il avait été conçu. Et cependant on a été plus que prodigue en commissions et jurys qui ont délibéré, discuté, jugé; en rapporteurs qui ont discouru, l'Administration a étudié et le Conseil municipal a adopté, alors que plusieurs semaines avant sa délibération un journal de Montélimar annonçait qu'un entrepreneur de cette ville venait

d'être chargé de la fourniture et la taille des pierres du monument Carnot de Lyon. Nous voyons là une fois de plus que l'Administration peut aller de l'avant, sûre d'être suivie par une fidèle majorité.

Cependant on ne peut nier la compétence de plusieurs des membres du jury; son choix s'explique par la valeur intrinsèque du projet de M. Naudin, heureusement complété par cet entourage en pierre et ce bassin enserré dans ces gracieuses rampes d'accès, ce dont nos lecteurs se rendront facilement compte par nos illustrations.

On s'est aperçu un peu tard que ce monument ne pouvait convenir à la place de la République, du moins dans les dimensions adoptées. Il n'était cependant pas bien difficile de se rendre compte des trois conditions suivantes résultant de l'emplacement choisi:

- 1° Ne gêner en rien la circulation des voitures et piétons;
- 2° Ne pas obstruer la perspective de la rue de la République;
- 3° Ne pas avoir un monument se profilant sur les maisons voisines avec lesquelles il se confondrait.

Ces trois primordiales conditions ne peuvent être remplies que par un monument de dimensions très réduites et d'une tonalité tranchant sur le gris jaunâtre des maisons; il ne faudrait là que du bronze ou du marbre blanc.

Or le monument de M. Naudin est en défaut sur ces trois points sur lesquels nous venons d'attirer l'attention de nos lecteurs: les trottoirs latéraux sont insuffisants; la communication charretière entre la rue Jean-de-Tournes et la rue Stella n'est pas réservée; la base du monument avec les balustrades de pierre de son terre-plein et les figures allégoriques Cronstadt et Toulon bouche irrémédiablement la perspective de la rue de la République, tandis que l'ensemble, tout entier fait de lignes horizontales et verticales, se confond avec les lignes des maisons.

Il faut bien dire, pour être impartial, que la maquette que nous avons tous vue, il y a quelques semaines, exagérait à plaisir ces deux derniers défauts. Il est certain que le gracieux amphithéâtre qui précède le monument eût beaucoup moins bouché la perspective à cause de sa profondeur dont ceux qui n'avaient pas vu les maquettes exposées l'an passé ne pouvaient se rendre compte.

Il y avait cependant parmi ces maquettes une œuvre qui m'aurait semblé convenir spécialement à cet emplacement exigeant et exigü; je veux parler du lion de MM. Huguet et Delorme, qui à cause de ses lignes courbes, son peu de hauteur et en somme de ses dimensions modestes, était une véritable trouvaille, je le répète, vu l'emplacement. De plus, le bronze aurait été d'un emploi tout indiqué. Les trois conditions que nous énoncions tout à l'heure auraient été ainsi respectées et nous n'aurions pas eu non plus le spectacle affligeant de l'habit présidentiel qui, quoi que l'on dise et fasse, n'est pas du tout sculptural et nous fera toujours préférer le buste à la statue en pied.

Si la mise en exécution n'avait malheureusement pas été aussi prématurée, il n'y aurait qu'une chose à faire: indemniser largement MM. Naudin et Gauquié et ouvrir un nouveau concours, tandis que l'on parle maintenant d'élever ce monument sur la place Morand où, au point de vue esthétique seulement, il serait mieux à sa place, mais cela en éloignant l'hommage de nos concitoyens du point où le président Carnot fut frappé et en laissant la place de la République dans le même état d'attente où elle menace de s'éterniser.

MARCEL ABRIAL.

AVIS

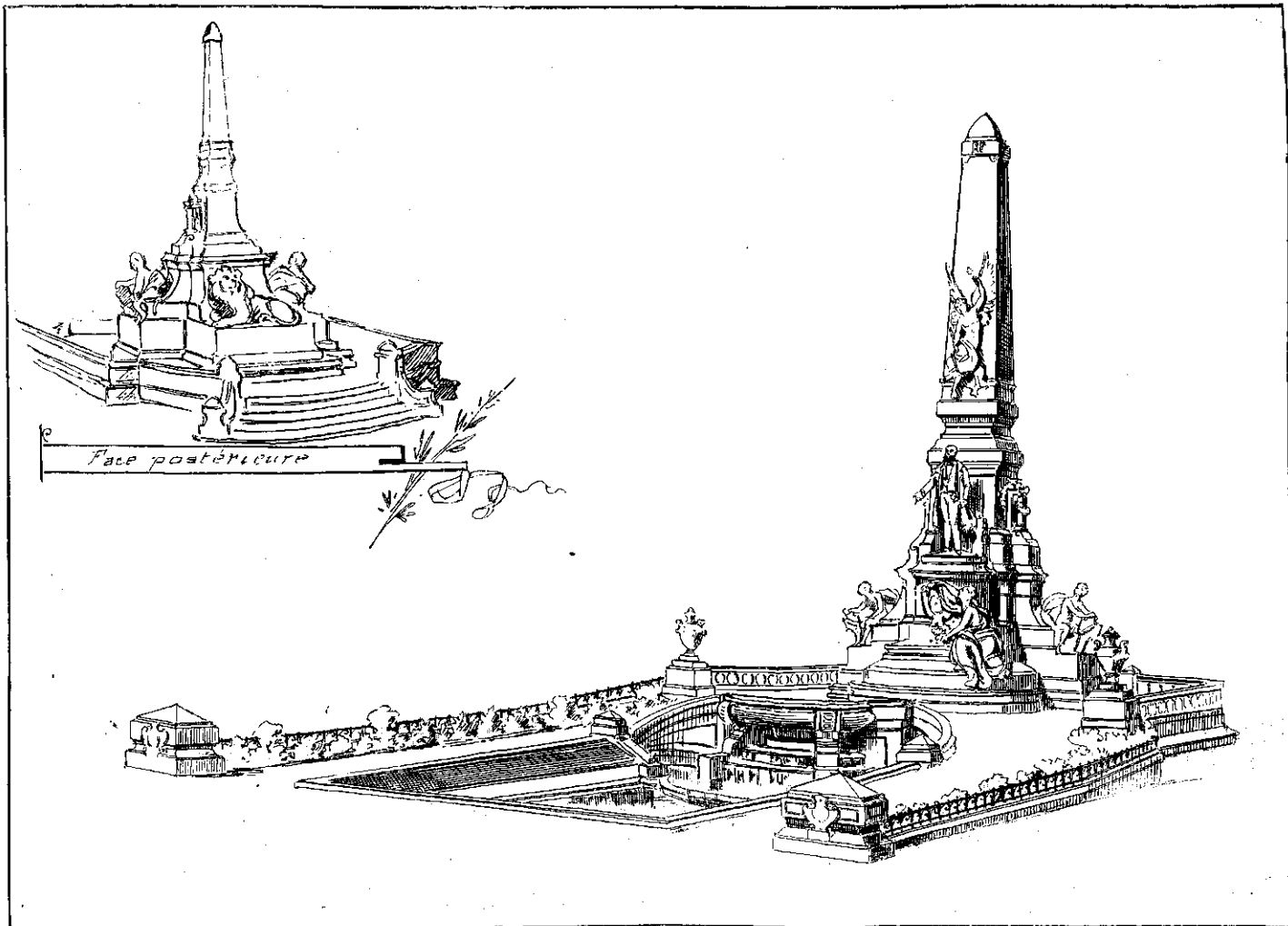
MM. les Architectes et Entrepreneurs qui auraient des renseignements à nous communiquer sur les Travaux en cours d'exécution sont priés de bien vouloir nous les faire parvenir les 12 et 27 de chaque mois au plus tard, pour en permettre l'insertion dans le numéro.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Construction d'un four crématoire à la Faculté de médecine. — Nous avons annoncé, d'après le vote du Conseil municipal, l'exécution par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux, de travaux de construction d'un four crématoire pour les débris d'animaux, et d'un chenil à la Faculté de médecine.

Isère. — Un arrêté du préfet de l'Isère vient d'autoriser l'ouverture à l'exploitation de la section du tramway des Quatre-Chemins à Voiron, comprise entre les Quatre-Chemins et le cours Sénozan, à Voiron.

Cette ligne a une longueur de 11 k. 316 m. 67. Indépendamment des deux gares extrêmes, elle comporte les stations de la Murette, Réaumont et Saint-Cassien, ainsi que les arrêts de Saint-Blaise-de-Burs, Picheras et Voiron-Sermorens.



MONUMENT A LA MÉMOIRE DE CARNOT

Projet de MM. NAUDIN et GAUQUIÉ, adopté par la Municipalité lyonnaise

— D'après des photographies de la maquette prises par M. Victoire. —

En raison de la nature particulière des travaux que comporte la construction d'un four crématoire, l'architecte en chef s'est vu obligé de traiter de gré à gré avec un entrepreneur spécialiste. MM. Zanroli et Lefèvre se chargent de cette construction en maçonnerie et des appareils accessoires pour le prix à forfait de 1300 francs.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer.

Conseil de prud'hommes de Vienne. — Jeudi, 3 juin, M. Gayvallet, premier adjoint au Maire de Vienne, a installé les membres du Conseil de prud'hommes, élu le 9 mai dernier.

M. Gayvallet a adressé quelques paroles de félicitations et fait prêter serment aux nouveaux membres élus, puis il a procédé à l'élection des président et vice-président.

Ont été nommés :

Président : M. P. Gerin, fabricant de draps ;

Vice-président : M. Jacques Dyant, charpentier.

La Médaille d'honneur au Salon (Architecture). — Au premier tour les votes se sont répartis de la manière suivante :

Majorité absolue	53 voix
MM. Marcel	51 —
Pontrémoli	47 —
Bartholdi	3 —
Bulletins blancs	3 —

Deuxième tour :

Majorité	53 voix
MM. Marcel	53 —
Pontrémoli	45 —
Bartholdi	2 —
Bulletins blancs	4 —

La majorité ayant été obtenue par M. Marcel, le président l'a proclamé vainqueur.

Sociétés provinciales d'architectes. — La *Société des architectes de l'Allier*, qui est de fondation toute récente, vient de constituer son bureau comme il suit :

Président : M. J. MOREAU ; vice-président : M. HARTMANN ; secrétaire-trésorier : M. ROTIVAL.

La *Société des architectes de la Drôme et de l'Ardèche* a également formé son bureau :

Président : M. ROMIGUIÈRE ; vice-présidents : MM. GUIGON et TRACOL ; secrétaire : M. COTTE, secrétaire-adjoint : M. GUILLOT ; trésorier : M. REY.

Russie. — Le département de la Marine, à Saint-Petersbourg, met au concours le projet de construction d'une cathédrale orthodoxe à Cronstadt. Des primes de 5000, 2500, 1500 et 1000 roubles seront décernées aux auteurs des quatre meilleurs projets. Un exemplaire du programme du concours peut être obtenu de l'Administration intéressée.

Espagne. — La municipalité de Linares, province de Jaen, ouvre un concours pour la concession d'aménée et de distribution exclusive, dans la ville de Linares, des eaux potables provenant des sources dénommées *Luis Albert* et *La Hoz del Tintorero*, situées à l'endroit désigné sous le nom de *Los Molinillos del Viso*, province de Ciudad Real. Renseignements à l'administration sus-mentionnée.

Le transport des bagages non accompagnés par les voyageurs. — M. Turrel, ministre des Travaux publics, vient d'homologuer un ensemble de dispositions proposées, de concert, par les grandes Compagnies de chemins de fer et par la direction du réseau d'Etat.

Actuellement, la règle est que l'enregistrement des bagages n'est accepté que pour la gare ou station inscrite sur le billet délivré au voyageur ; les bagages partent par le même train que le voyageur et arrivent en même temps que lui.

Mais, si les Compagnies admettent sans difficulté l'enregistrement des bagages pour une station située en deçà de celle qui est indiquée sur le billet, elles refusent l'enregistrement pour une station située au delà, et aussi pour une station quelconque lorsque le voyageur ne veut pas partir avec son bagage.

Dès lors, le voyageur qui n'accompagne pas son bagage, ou ne l'accompagne que pendant une partie de son parcours, n'a d'autre ressource que de l'expédier comme messagerie, soit de la gare de départ, soit de la gare où il s'arrête momentanément.

Le Ministre des Travaux publics a vivement insisté auprès des Compagnies pour l'amélioration de cette situation et les dispositions nouvelles constituent un réel progrès.

Pour les objets à l'usage personnel des voyageurs et de leurs familles, — tels que malles, valises, paniers, paquets et sacs renfermant du linge, des vêtements, des objets de toilette, des armes, livres, appareils de photographie, cartons à chapeaux, couvertures, cannes et parapluies, bicyclettes et voitures d'enfants, — on pourra faire l'expédition d'une gare quelconque à une gare quelconque des réseaux participants, sans se munir au préalable d'un billet de place ; les colis seront expédiés dans les mêmes conditions que les bagages et donneront lieu à la délivrance d'un bulletin établi aussi rapidement et au même guichet.

Nécrologie. — M. Et. ROGNAT, architecte, 231, avenue de Saxe.

M. Amédée-Claude CARTELAT, gérant d'immeubles, 10, rue de la République.

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement sont à souche et valables signées par M. l'Administrateur délégué. Tous nos recouvrements du dehors se font par l'intermédiaire de la poste.

❧ L'abonnement continue sauf avis contraire. ❧

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 4 au 10 juin 1897.

Cabinet de M. CURNY, rue Paul-Bert, 351.

M. Denis Vial, propriétaire. Construction d'une maison à l'angle des rues Sainte-Jeanne, grande rue de la Guillotière et de l'avenue de Saxe.

M. Gay, propriétaire. Construction d'une maison entre les rues Vendôme et Créquy.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

Rue Vendôme, 279. Construction d'une école de filles. Entrepreneurs : démolitions, terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment, MM. Fauché aîné, à la Demi-Lune ; charpente, M. Albert Mally, 100, rue Bellecombe ; menuiserie, M. Cavard, 19, rue Commandant-Faurax ; serrurerie, M. Bernard, 6, rue du Pensionnat ; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Vellisson, 94, rue Béchevelin ; ferblanterie, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse ; fumisterie, M. Martin, 23, place de la Martinière ; installation des eaux, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse ; installation du gaz, M. Guicherd, 1, place Kléber. Travaux intérieurs.

Place Pléney (ancienne place Meissonnier). Monument à la mémoire de Pléney. Entrepreneurs : M. Bourgeot, statuaire (buste) ; M. Fontan, statuaire (piédestal) ; M. Vial, tailleur de pierres (vasque) ; MM. Gagel, Pérignon et Cie, installation des eaux. En construction.

Cabinet de M. B. BERNARD, route de Vienne, 74.

Chemin des Quatre-Maisons. Maison d'habitation. Restauration et aménagements intérieurs. Propr., M. Duret ; entrepr., Mme ve Labas. Travaux de maçonnerie.

Montchat. Construction d'une école pour filles. Propr., M. l'abbé Michallet ; maître maçon, M. Ginot ; charpentier, M. Chat ; menuisier, M. Delaitre. Couverture.

Route de Vienne, 61. Maison d'habitation. Propr., M. Dussud ; entrepr., M. Boisdèvesy. Fondations.

Route de Vienne, 212. Construction d'une maison bourgeoise. Propr., M. Crozat ; entrepr., MM. Pommeroi et Bon.

Cabinet de M. BISSUEL, 27, place de la Comédie.

Rue Cavenne. Maison d'habitation avec magasins et entrepôts. Compagnie royale asturienne, propriétaire ; entrepr. : maçonnerie, MM. Rouchon, oncle et neveu ; pierre de Villebois, Société des carrières, M. Bouquet, directeur ; serrurerie, M. Boyer, cours Charlemagne, 38 ; charpente, M. Despeyroux, rue de Vendôme, 259 ; peinture plâtrerie, M. Pacou, place Ampère, 2 ; menuiserie, Me veuve Darfeuille et M. Hattou, quai Fulchiron, 37 ; pierre blanche, M. Armand, cours Vitton, 63 ; zingueur, M. Deloger, rue de Fleuriel ; ciment, M. Heraud, rue Paul-Bert, 4 ; charpentes en fer, MM. Patiaud, Lagarde et Cie, boulevard de la Part-Dieu, 18.

Tassin. Remise, écurie et dépendances. Propriétaire, M. Mantelier. Entrepreneur de maçonnerie, M. Salandrouze, à Tassin ; charpentier, M. Grivel, à la Demi-Lune.

Cabinet de MM. BOUILHERES et DANTHON, 16, quai de Retz.

Grande rue Saint-Clair. Transformation d'immeubles. Propr., M. Rey-Mury. Entrepr. de maçonnerie, M. Buchenaud ; serrurerie, M. Payre ; menuiserie, MM. Bouilhères et Leroux.

Caluire. Villa. Entrepr., maçonnerie, M. Debay ; charpente, M. Gagnieu ; plâtrerie-peinture, M. Vitton ; marbrerie, M. Escalé ; menuiserie, M. Dumora.

Rue d'Avignon. Maison de rapport. Entrepreneurs : maçonnerie, M. Canque ; charpente, M. Bertrand ; serrurerie, M. Buttin ; plâtrerie et peinture, M. Veuillet ; plomberie, M. Mallet.

Cabinet de M. BOYER, cours Gambetta, 55.

Rue Julien, 18. Maison d'habitation. M. Manillier, propr. ; maçonnerie, M. Bernisson, entrepreneur à Montchat.

Rue Saint-Maurice, 66. Maison de rapport. M. Morin, propr. ; M. Pérol, entrepreneur à Vénissieux.

Route de Vienne, 81. Maison de rapport. M. Durand, propr. ; maçonnerie, M. Pérol, entrepreneur à Vénissieux.

Meyzieu (cimetiére). Caveau des familles Turin et Marmonier. M. Colliard, entrepreneur à Meyzieu.

Quai des Etroits, 9. Maison Charbonnel. Bâtiment des dépendances, écurie et remise. Propr., M. Bizet. Couverture.

Cabinet de M. CLERMONT, 17, rue Neuve.

Vourles (Rhône). Villa et dépendances. Propr., M. C. Martin ; entrepr., M. Bonnichon à Pierre-Bénite.

Rue de l'Abondance et rue de la Buire. Propriétaire M. Hospital, rue de la Buire. Entrepreneurs : maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81 ; charpente, M. Vadot, rue de l'Abondance. Fondations.

Saint-Martin-en-Haut (Rhône). Propr., M. Bally, à Lyon. Entrepreneur : M. Grange, à Saint-Martin-en-Haut.

Cabinet de M. Pierre COURT, 6, rue de la Barre.

Rue du Peyrat angle rue du Plat. Propr., M. Kanke. Terrassement, M. Soly; maçonnerie, MM. Gay et Bagnard; charpente, M. Marin; taille de pierres dures et tendres, MM. Derriaz et Vial. Travaux intérieurs.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

Quai de Cuire. Construction d'une villa. Propr., M. M., à Lyon. M. Pasquet, de Champagne, entrepreneur général. Fondations.

Rue Cléberg, 6. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. J., à Lyon. M. Constantin Simon, maître maçon, montée de Fourvière; M. Corcelle, charpentier, chemin des Grandes Terres, 32; M. Perraut, tailleur de pierres à Bully; gros fers, maison Descours; menuisier, M. Hatton, quai Fulchiron. Fondations.

Irigny (Rhône) Construction d'une villa. M. Truffy, maître maçon à Irigny. M. Catil, charpentier à Irigny. Fondations.

Saint-Bonnet-le-Château (Loire). Construction d'une villa. MM. Dumas, maître maçon; Blanchard, serrurier; Rochette, charpentier, à Saint-Bonnet-le-Château. Fondations.

Saint-Julien-sous-Montmelas (Rhône). Restauration et agrandissement d'une maison de campagne. M. Arnaud, entrepreneur général, Villefranche.

Cabinet de M. DUBUISSON, cours Lafayette, 25.

Ecole La Martinière. Entrepr.: terrassements, maçonnerie et pierre de taille, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers; ciments, M. Vallanet, 30, rue des Platanes, Monplaisir; charpente, M. Débat, 71, rue Bellecombe; menuiserie, MM. Pansu et ses fils, 21, rue des Asperges; serrurerie, M. Burichon, 5, avenue des Ponts; plâtrerie, peinture, vitrerie, M. Calmel, 8, rue de la Bourse; zinguerie, plomberie, M. Boussat, 12, rue Passet. Travaux intérieurs.

Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.

Angle des rues Tronchet et Masséna. Propr., M. Augros, 57, cours Vitton. Entrepr.: maçonnerie, M. Petavit; charpente, M. Grépat; menuiserie, MM. Lombard frères; plâtrerie-peinture, MM. Tauty frères; serrurerie, M. Brizon; pierre de taille Villebois, MM. veuve Besson et fils, à Montaliou; pierre blanche, MM. Motie et Portalis. Ravalements.

Rue Masséna 29. Propr., M. Petavit, rue Pierre-Corneille. Mêmes entrepreneurs, sauf menuiserie, M. Pardon; plâtrerie-peinture M. Chapeaux. Ravalements.

Rue Masséna, 31. Propr. M. X... Mêmes entrepreneurs que la maison Augros, sauf la plâtrerie-peinture par M. Thibaut. Ravalements.

Neuville-sur-Saône, deux villas. Propr. M. Forestier. Entrepr. généraux, MM. Salagnac, maçonnerie; Viret, charpente-menuiserie. Couverture.

Angle des rues Vendôme et Monbernard. Propriétaire, M. X. Entrepreneurs: maçonnerie, MM. Sautour et fils; charpente, M. Grépat; tailles de Trept, M. Saint Point. Fondations.

Rue de Béarn, 46. Habitation et atelier. Propriétaire, M. Berger, fondeur. Entrepreneurs: maçonnerie, M. Briffaud; charpente, M. Grépat; menuiserie, M. Morier; plâtrerie et peinture, M. Tavernier; serrurerie, M. Lasseigne. 1^{er} étage.

Rue Sully. Usine Rivat. Agrandissement du bâtiment des chaudières. Entrepreneurs: maçonnerie, MM. Bizot et Baudin; serrurerie, M. Savineau.

Neuville-sur-Saône, quai du Four-à-Chaux. Habitation. Propr., M. Forestier, propr. du gaz de Neuville. Démolitions.

Cabinet de M. GIROUD, rue du Peyrat, 12.

Rue de Marseille, 83 bis. Maison à louer. Propr. et entrepr. M. Gouyon. 1^{er} étage.

Rue de Marseille, 85. Maison à louer. Propr. MM. Hatton et Darfeuille; entrepr. M. Gouyon. 1^{er} étage.

Rue de Marseille, 87. Maison à louer. Propr., M. X.; entrepr., M. Gouyon. 1^{er} étage.

Cours de la Liberté, 9 et 11. Maison de rapport. Propr., M. Louis Lumière; entrepr., M. Taton. Caves.

Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Ecuries et dépendances. Aménagements. Propr., M. Gérard; maison Musgrave, de Paris, matériel d'écuries; M. Perolari, peinture et plâtrerie; M. Drevet, asphaltes.

Cabinet de M. LAURENÇON, 10, cours Gambetta.

Saint-Fons (Rhône). Ecole de filles. Entrepr., M. Perol père à Vénissieux. Restauration.

Rue des Asperges, 40. Maison. Propr., M. Raynaud. M. Breton, maître maçon, rue Paul-Bert, 13. Fondations.

Rue Villeroy, 13. Maison. Propr. et entrepr., M. Orliange. Fouilles et fondations.

Rue de Gerland, 22. Hangar. Propr., MM. Bouvier frères; entrepreneur, M. Pierre Thomas. Achèvement.

Rue de Gerland, 22. Maison, propr. MM. Fovier frères; entrepr., M. Pierre Thomas. 1^{er} étage.

Cours de la République, 20. Maison. Propriétaire et entrepreneur, M. Védrine. Caves.

Saint-Fons (Rhône). Maison. Propr. M^e veuve Point; entrepr. M. Pommerol à Saint-Fons.

Cabinet de M. PORTE, rue Paul-Chenavard, 27.

Quai Claude-Bernard, et rue de la Lône. Deux constructions. Propr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, M. Gat, à Montaliou; pierre

blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. 3^e étage.

Rue de la Lône. Une construction. Propr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, Saint-Point, à Trept; pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. 3^e étage.

Rue Molière, 52. Une maison de rapport. Propr.: M. Vaysse, rue Pierre-Corneille, 123; entrepr., maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat; pierre blanche, Motie et Portalis, rue de Créquy; charpente, M. Gagnieu, rue Bugeaud, 98. Couverture.

Rue Bonald, angle rue Cavenne, 17. Transformations et manufacture. Propr.: M. Jalou, rue Quatre-Chapeaux; entrepr., M. Chaize, rue Franklin, 7; pose de la charpente en fer, MM. Patiaud et Lagarde, boulevard de la Part-Dieu; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron. 37. Intérieur.

Avenue des Ponts. Une maison de rapport. Propr., M. C... Entrepr. de maçonnerie, M. Vertadier, rue du Plat, 15; charpente, M. Enselme à Villeurbanne; pierre, Villebois, Saint-Point à Trept; pierre blanche, M. Besson, rue Vendôme, 268. 1^{er} étage.

Rue de la Bombarde, angle de la rue des Antonins. Maison de rapport. Propr., MM. Gacon et Magnand. Entrepr., maçonnerie, M. Rieublan; charpente, M. Mollo, chemin des Grenouilles, 112; Villebois, Saint-Point à Trept. Caves.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Jura. — Jeudi 3 juin 1897. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Vernantais. Construction de fontaines. Travaux évalués à 2.911 fr. 13. Soumissionnaire: M. Félicien Sibut, à Apprieu (Isère), 17,60 p. 100. — Adjud., M. Honoré Treille, à Auges, 20,35 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Rossy. Réparations aux fontaines de l'Abergement. Travaux évalués à 2.140 fr. 38. Soumissionnaire: M. Francis Noblet, à Digna, 1,50 p. 100. Adjud., M. Honoré Treille, 18, 75 p. 100 de rabais.

Jura. — Jeudi 3 juin. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Canal du Rhône au Rhin. Réfection et exhaussement du pont de Brevans (Voir notre supplément du 16 mai). Soumissionnaires: MM. Florimond Bouquet, à Lays-sur-Doubs, prix du devis. — Joseph Lagé, à Dôle, prix du devis. Adjud., M. François David, à Besançon, prix du devis.

Jura. — Jeudi 3 juin. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Rivière du Doubs. Construction d'une digue insubmersible au lieu dit: La Mascotte, sur une longueur de 853 mètres, territoire de Neublans (Voir notre numéro du 16 mai). Soumissionnaires: MM. Henri Lagé, à Dôle, 1 p. 100. — Florimond Bouquet, à Lays-sur-le-Doubs, 0 p. 100. — Henri Monin, à Louigny, 2 p. 100. — Adjud., M. Alphonse Roussel, à Louigny, 5 p. 100 de rabais.

Saône (Haute-). — Jeudi 3 juin. — *Préfecture.* — Construction d'une mairie et d'une remise de pompes à Corre. Montant des travaux, 3285 fr. 70. Cautionnement, 415 fr. Auteur du projet, M. Humbert, architecte, à Vesoul. Soumissionnaire, M. Léon Cornu, à Selles, rabais, 0 p. 100. Adjudicataire, M. Charles Duffourg, à Corre, 1 p. 100.

Savoie (Haute-). — Mardi 1^{er} juin. — *Préfecture.* — (Voir notre numéro du 16 mai.) — Adjudicataires, MM.: Joseph Mugnier, à Pers-Jussy, rabais, 23 p. 100. — 2^e lot. Joseph Bianco, à Chamonix, 21 p. 100. — 3^e lot. Pierre Lauro, à Samoens, 29 p. 100. — 4^e lot. Jean Magnani et Annibale Boggio, à Marignier, 36 p. 100. — 5^e lot. Frédéric Roman, à Mallevall (Isère), 21 p. 100. — 6^e lot. Joyor, constructeur, à Grenoble, 16 p. 100.

Vaucluse. — Samedi 5 juin. — *Préfecture.* — Travaux d'établissements du canal de Carpentras (3^e lot). Montant des travaux, 18.174 fr. 30. A valoir, 1825 fr. 70. Total, 20.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Entrepreneurs, soumissionnaires, MM. Marius Combe, à Pont-d'Avignon, rabais, 6 p. 100; Gens Vidal, à Pernes, 15 p. 100; Casimir Courbet, à Nîmes, 11 p. 100; Benoît Faure, à Sarrians, 22 p. 100; Hippolyte Ricard, à Pernes, 12 p. 100; Siméon Vève, à Blauvac, 17 p. 100; Pierre Philip, à L'Isle-sur-Sorgue, 11 p. 100; Félix Lyon, à Cavaillon, 14 p. 100; Joseph Grégoire, à Beaumettes, 20 p. 100; Henri Mourel, à Avignon, 15 p. 100; Henri Souvet, à Avignon, 15 p. 100; Pierre Malen, à Entraigues, 17 p. 100; Florentin Mouret, à Avignon, 8 p. 100. — Adjudicataire, M. Jean Dupuis, à Sarrians, 24 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mercredi 23 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux à exécuter à l'asile départemental d'aliénés du Rhône, sis à Bron, près Lyon, pour l'installation de l'éclairage électrique de l'asile. — 1^{er} lot. Installation de l'éclairage électrique, générateur, moteurs, canalisation, transport de force, etc. Montant des travaux, 104.841 fr. Cautionnement, 10.000 fr. — 2^e lot. Bâtiment des machines. Montant des travaux, 10.112 fr. 50. Cautionnement, 500 fr. Visa du certificat par M. Péguin, ingénieur civil, auteur du projet, 10 jours francs avant l'adjudication.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication seront déposées à la préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), et chez M. Péguin, ingénieur civil, 8, rue Constantine, où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 4 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 24 juin, 2 h. 1/2 — *Mairie de Lyon.* — Hôtel des Inva-

ides du travail. Canalisation d'égouts. Montant des travaux, 140.181 fr. 80. Cautionnement provisoire, 5.000 fr.

Les devis, plans, profils et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Lyon (4^e bureau), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 28 juin, 3 h. — *Mairie de Villeurbanne.* — Construction d'un groupe scolaire sur le cours Vitton prolongé. — 1^{er} lot. Maçonnerie, pierre de taille et ciment, Montant des travaux, 53.268 fr. 34. Cautionnement, 2.663 fr. — 2^e lot. Charpenterie. Montant des travaux, 18.346 fr. 63. Cautionnement, 917 fr. — 3^e lot. Couverture, zinguerie et plomberie. Montant des travaux, 10.717 fr. 37. Cautionnement, 536 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 13.387 fr. 88. Cautionnement, 669 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 13.004 fr. 40. Cautionnement, 650 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 12.216 fr. 30. Cautionnement, 611 fr. — 7^e lot. Mobilier scolaire. Montant des travaux, 4.500 fr. Cautionnement, 225 fr.

Les devis, plans et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au secrétariat de la mairie, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 5 heures.

Bouches-du-Rhône. — Mercredi 30 juin, 4 h. — *Mairie de Marseille.* — Fourniture des tuyaux et pièces en fonte nécessaires à l'établissement d'une double canalisation destinée à la distribution des eaux potables. — 1^{er} lot. Fontes nécessaires aux bassins de Sainte-Marthe et de Saint-Barnabé ainsi qu'à la conduite reliant les trois réseaux principaux. Montant des travaux, 65.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Conduite d'amenée du bassin de Sainte-Marthe au pavillon du partage des eaux en tuyaux de 900 m/m de diamètre. Montant des travaux, 320.000 fr. Cautionnement, 6.500 fr. — 3^e lot. Canalisation des réseaux Lonchamp et Chave. Montant des travaux, 120.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — 4^e lot. Comprenant les canalisation de 500 et 600 m/m de diamètre du réseau nord. Montant des travaux, 140.000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — 5^e lot. Comprenant les canalisation formant les branchements du réseau nord. Montant des travaux, 283.800 fr. Cautionnement, 6.000 fr. — 6^e lot. Comprenant les canalisation du réseau central. Montant des travaux, 282.000 fr. Cautionnement, 6.000 fr. — 7^e lot. Comprenant les canalisation de 500 et 600 m/m de diamètre du réseau sud. Montant des travaux, 200.000 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — 8^e lot. Comprenant les canalisation formant les branchements du réseau sud. Montant des travaux, 272.000 fr. Cautionnement, 5.500 fr. — 9^e lot. Comprenant les canalisation des réseaux secondaires de Saint-Charles, Belle-de-Mai, Canet, Crottes, Cabucelle et Madrague. Montant des travaux, 170.000 fr. Cautionnement, 3.500 fr. — 10^e lot. Comprenant les canalisation des réseaux secondaires de Saint-Just, la Blancarde, Saint-Pierre, la Capelette, etc. Mont. des travaux, 140.000 fr. Cautionnement, 3.500 fr.

Les personnes qui désireront concourir à cette adjudication pourront, tous les jours, prendre connaissance des cahier des charges, bordereau des prix et tableau indiquant les dimensions et les poids des tuyaux, à l'hôtel de ville (bureau d'administration des travaux publics).

Bouches-du-Rhône. — Mercredi 30 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Marseille.* — Etablissement d'une double canalisation destinée à la distribution des eaux potables. — 1^{er} lot. Etablissement de la prise sur le canal et de la conduite d'amenée en ciment avec ossature métallique. Montant des travaux, 150.000 fr. Cautionnement, 5.000 fr. — 2^e lot. Approfondissement et mise en état du bassin de Sainte-Marthe et construction des prises d'eau sur ledit bassin. Montant des travaux, 870.000 fr. Cautionnement, 30.000 fr. — 3^e lot. Etablissement de la conduite d'amenée des eaux du bassin de Sainte-Marthe au bassin de partage. Montant des travaux, 80.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — 4^e lot. Construction du pavillon de partage des eaux au quartier de Saint-Charles. Montant des travaux, 110.000 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — 5^e lot. Etablissement des canalisation du réseau du nord. Montant des travaux, 725.000 fr. Cautionnement, 25.000 fr. — 6^e lot. Etablissement des canalisation du réseau central et de la conduite de 0,40 de diamètre reliant les trois réseaux principaux. Montant des travaux, 352.000 fr. Cautionnement, 10.000 fr. — 7^e lot. Etablissement des canalisation du réseau sud. Montant des travaux, 760.000 fr. Cautionnement, 25.000 fr. — 8^e lot. Etablissement des canalisation des réseaux secondaires. Montant des travaux, 365.000 fr. Cautionnement, 12.000 fr. — 9^e lot. Construction du bassin d'approvisionnement en tête de la canalisation du tracé rouge. Montant des travaux, 730.000 fr. Cautionnement, 25.000 fr.

Isère. — Vendredi 26 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Construction de la route nationale 90 (2^e lot), sur la rive droite de l'Isère, sur 4 kil. 420. Terrassements, 30.380 fr. Chaussées, pavages et trottoirs, 48.126 fr. 75. Ouvrages d'art, murs de soutènement ou de clôture, 38.779 fr. 59. A valoir, 20.223 fr. 66. Total, 137.500 fr. Cautionnement provisoire, 2.000 fr., définitif, 4.000 fr.

Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. de Labrosse, ingénieur ordinaire, 11, rue Cornélie-Gémond, à Grenoble.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation, sera envoyé aux entrepreneurs qui en feront la demande au préfet par lettre recommandée.

Jura. — Samedi 26 juin, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. Commune de Villard Saint-Sauveur. Projet d'alimentation d'eau du hameau du Marais. M. Hytier, architecte à Saint-Claude. Montant des travaux, 1.833 fr. 20. — Commune de Rivière-Devant. Réparations au chalet communal des Jannez. M. Goujon, agent voyer, à Saint-Laurent. Montant des travaux, 2.393 fr. 05.

Nota. — Dans ces estimations ne sont pas compris les honoraires de l'auteur du projet et la somme à valoir pour travaux imprévus.

Renseignements à la sous-préfecture.

Meurthe-et-Moselle. — Vendredi 16 juillet, 3 h. — *Hôtel de ville de Nancy.* — Adjudication au rabais des travaux de construction d'un hospice de vieillards. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie, 338.543 fr. 58. Cautionnement, 12.000 fr. — 2^e lot. Charpente, 71.140 fr. 22. Cautionnement, 2.500 fr. — 3^e lot. Menuiserie, 100.830 fr. 07. Cautionnement, 3.500 fr. — 4^e lot. Couverture, 16.744 fr. 90. Cautionnement, 600 fr. — 5^e lot. Zinguerie et plomberie, 36.185 fr. 84. Cautionnement, 1.300 fr. — 6^e lot. Serrurerie, 89.721 fr. 53. Cautionnement, 3.000 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, 40.886 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — 8^e lot. Peinture, 25.411 fr. 77. Cautionnement, 900 fr. — 9^e lot. Vitrerie, 11.329 fr. 40. Cautionnement, 400 fr. — 10^e lot. Fumisterie et marbrerie, 14.717 fr. 60. Cautionnement, 500 fr. — 2^e groupe. 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie, 379.494 fr. 94. Cautionnement, 13.000 fr. — 2^e lot. Charpente, 80.364 fr. 79. Cautionnement, 3.000 fr. — 3^e lot. Menuiserie, 81.870 fr. 72. Cautionnement, 3.000 fr. — 4^e lot. Couverture, 23.824 fr. 38. Cautionnement, 800 fr. — 5^e lot. Zinguerie et plomberie, 36.646 fr. 96. Cautionnement, 1.300 fr. — 6^e lot. Serrurerie, 102.388 fr. 31. Cautionnement, 3.500 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, 32.144 fr. 20. Cautionnement, 1.200 fr. — 8^e lot. Peinture, 24.387 fr. 08. Cautionnement, 800 fr. — 9^e lot. Vitrerie, 18.071 fr. 90. Cautionnement, 700 fr. — 10^e lot. Fumisterie et marbrerie, 10.516 fr. Cautionnement, 400 fr. Ensemble, 1.535.220 fr. 22. Travaux réservés et mobilier, 215.885 fr. 77. Montant total du devis, 1.751.105 fr. 99.

Nota. — Les travaux de bitume, l'installation du chauffage, du gaz, des paratonnerres, la fourniture des persiennes, du papier de tenture et du mobilier ne font pas partie de l'adjudication et pourront faire l'objet de traités particuliers.

Les plans, bordereau de prix, devis et cahier des charges, sont déposés au bureau de comptabilité de la mairie, n° 8, où l'on peut en prendre connaissance.

Saône (Haute-). — Jeudi 24 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Chemin 5. Reconstruction du tablier du pont sur le canal de fuite de la papeterie de Seveux. Partie métallique, 8.570 fr. 80. Maçonnerie et ouvrages divers, 3.724 fr. 39. Total, 12.295 fr. 19. Cautionnement, 420 fr. — 2^e lot. Chemin 10. Embranchement B. Elargissement entre Athesans et Gouhenans, sur 1.021 m. Terrassements et chaussée, 9.619 fr. 82. Travaux d'art, 1.587 fr. 73. Total, 12.207 fr. 55. Cautionnement, 390 fr. — 3^e lot. Chemin 11. Construction d'un trottoir avec bordure et demi-rigole pavée, à Gray (faubourg des Perrières). Montant des travaux, 3.286 fr. Cautionnement, 110 fr. — 4^e lot. Chemin 28. Embranchement B. Construction d'un égout et reconstruction de rigoles pavées à Cubryes-Faverney. Montant des travaux, 4.277 fr. 47. Cautionnement, 150 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'agent-voyer en chef à la préfecture.

Saône-et-Loire. — Vendredi 2 juillet, 1 h. 1/2. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Service ordinaire. Route nationale n° 78, de Nevers à Saint-Laurent. Rechargement de la chaussée aux abords de la ville de Chalor-sur-Saône, sur une longueur de 3.340 mètres, sur les communes de Bourgneuf-Val d'Or, Mercurey et Mellecey. Travaux à l'entreprise : Fourniture de grès cassé de Barizay, 13.650 fr. Emploi de grès cassé, 520 fr. Total des travaux à l'entreprise, 14.170 fr. Dépenses en régie : Cylindrage de la chaussée, 3.900 fr. Somme à valoir pour dépenses imprévues, 530 fr. Total général, 18.600 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr., définitif, 400 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (3^e division), de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir; 2^o dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, à Chalor, rue aux Fèvres, 67, de 8 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir.

Savoie. — Mardi 20 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Chemins de fer d'intérêt local et tramways. Concession, à titre éventuel, d'un tramway à voie d'1 mètre, de Chambéry à Yenne et Saint-Genix avec embranchement du Bourget-du-Lac à Aix-les-Bains.

Avis. — Les personnes qui désireraient prendre part à cette adjudication peuvent se procurer la copie du dossier de l'avant-projet ainsi que tous les renseignements y relatifs en s'adressant à M. Fontanel, 3, avenue du Champ-de-Mars, à Chambéry.

Savoie. — Samedi 24 juillet, 2 h., salle des séances de la Commission administrative des hospices, boulevard de la Colonne, à Chambéry. — *Hospices civils de Chambéry.* Transfert de l'Hôtel-Dieu. Vente aux enchères publiques de trois lots, des terrains actuellement occupés par les services à transférer et indiqués sur le plan ci-après sous les nos 1, 2 et 4, le troisième lot étant réservé pour la construction d'un Hôtel des postes et télégraphes. Immeubles situés au centre de Chambéry, boulevard de la Colonne. — 1^{er} lot. Un terrain à bâtir, de la surface de 1 075 mètres carrés. Mise à prix, 100 fr. le mètre carré. — 2^e lot. Un terrain à bâtir, de la surface de 2.741 mètres carrés. Mise à prix, 80 fr. le mètre carré. — 4^e lot. Un terrain à bâtir, de la surface de 1.172 mètres carrés. Mise à prix, 58 fr. le mètre carré. — Matériaux de démolitions à adjuger. Il sera, en outre, adjugé un lot spécial comprenant les matériaux à provenir de la démolition, qui sera faite par l'acquéreur de ce lot, des constructions élevées sur les terrains mis aux enchères. Mise à prix, 20.000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser : 1^o à M. Jarrin, avocat à Chambéry, vice-président de la Commission administrative des hospices; 2^o à M. Curtet, agent technique des hospices à Chambéry; 3^o à M^e Petit-Barat, notaire à Chambéry, dépositaire du cahier des charges.

Yonne. — Lundi 28 juin, 2 h. — *Sous-préfecture de Sens.* — Commune de Molinons. Construction d'un lavoir public. Terrasse, 297 fr. 98. Maçonnerie, 2.806 fr. 45. Charpente, 548 fr. Couverture, 528 fr. 55. Menuiserie, 279 fr. 92. Serrurerie, 177 fr. 70. Peinture et vitrerie, 81 fr. 84. A valoir, 180 fr. 56. Ensemble, 4.900 fr. Cautionnement, 150 fr. M. Fijalkowski, architecte à Sens, auteur du projet. Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Lundi 28 juin, 10 h. — *Sous-préfecture de Moutiers.* — Travaux du service vicinal. Commune des Avanchers. Chemin 3. Chemin vicinal ordinaire du chef-lieu des Avanchers au hameau du Meiller. Construction entre le chef-lieu des Avanchers (profil 20 du projet approuvé), et le torrent Morel. Longueur, 510 m. 82. Montant de l'estimation, 4.800 fr. Somme à valoir, 614 fr. 15. Montant des travaux à adjuger, 4.185 fr. 85. Cautionnement, 160 fr. Date de l'achèvement des travaux, 1^{er} novembre 1897.

On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la sous-préfecture.

Ministère de la Guerre. — Lundi 28 juin, 2 h. — *Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Adjudication d'une fourniture de chêne, d'orme rouge, de frêne et de peuplier en grume, de sapin en planches et de noyer en plateaux.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Besançon et dans les bureaux de la place de Paris, 2, avenue de Saxe.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	135 »	140 »
— en planche rouge	171 »	175 »
— — jaune	145 »	150 »
Etain Banca en lingots	170 »	175 »
— Billiton	162 50	167 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	33 50	34 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	36 »	36 50
Zinc fondu 2 ^e fusion	43 »	45 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	61 »	» »
— — — Autres marques	60 »	» »
Nickel brut pour fonderie	400 »	450 »
— laminé	500 »	550 »
Aluminium brut pour fonderie	500 »	550 »
— laminé	550 »	600 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 »	19 50
Fer à double T, AO	19 50	20 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	20 50	21 »
Mercuré le kilo	6 »	6 50

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Grenoble. — Clérin frères, forges et martinets de Lacroix à la Chapelle-du-Bard. Durée 15 ans, cap. 10.000 fr. 30 avril.

Mably (Loire). — Daubé et Bidaud, marbriers, fumistes. Durée 5 ans, cap. 7700 fr. 30 avril.

Rodez. — Les ouvriers du bâtiment réunis, Association coopérative. Durée 99 ans, cap. 2000 fr. 10 mai.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — Société en nom collectif Mouterde, Chavant et George, rue de Sèze, 47, exploitation de l'accumulateur Mouterde. 26 mai. Liquidateur, M. George.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Lyon. — Léonard Verdeaux et Joseph Ribière, entrepreneurs de maçonnerie.

rie et associés, route d'Heyrieux, 163. Ouverture reportée au 12 septembre 1896. 1^{er} juin. Syndic M. Canavy.

Saint-Etienne. — Bouthier, entrepreneur, Grande-Rue, 60, Saint-Chamond. Syndics MM. Chassagnard et Courbis.

Roanne. — Lospinasse, entrepreneur, au Coteau. Syndic, M. Lejeune. 26 mai.

CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS

M. Berthet, entrepreneur, rue de la Platière, 10. Vérification.

CONVOCATIONS D'ACTIONNAIRES

Société civile anonyme immobilière de la rue Bechevelin. 21 juin, 5 h. Siège social, rue Molière, 15.

Société du quartier Grôlée. 22 juin, 10 h. Siège social, rue Président-Carnot, 10.

Société anonyme du tramway de Sainte-Foy-lez-Lyon. 27 juin, 2 h. Mairie de Sainte-Foy.

SPECTACLES

Concerts Bellecour. — Orchestre de la ville (50 exécutants), sous la direction de M. Miranne. Tous les soirs à 8 h. 1/2, grand concert. Prix d'entrée : mardis et vendredis, 1 franc, les autres jours, 50 centimes.

Casino des Arts. — Les Bengarris, duettistes mondains de Paris-Dianas, M^{me} Andrès Jeannes, de la Scala de Paris et M. Balmont, équilibriste fantaisiste du Casino de Paris.

Eldorado (33, cours Gambetta). — *Hardi, les Bleus*, dramatique épisode des guerres vendéennes.

Concert de l'Horloge (137, cours Lafayette). — Rentrée des Roger-Yvette, ces duettistes fameux dont on se rappelle l'année dernière, l'incroyable vogue.

Tour métallique de Fourvière par la ficelle de Saint-Just.

Ascension tous les jours de 6 heures du matin à 6 heures du soir, un des plus beaux panoramas du monde. Prix d'entrée : 1 franc.

Exposition de la Vie Française, rue Président-Carnot, 9, de 10 heures du matin à 10 heures du soir. L'actualité sous toutes ses formes. Entrée libre.

La Photographie animée par le Cinématographe Lumière, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.

Voici la liste des nouvelles vues projetées :

Basse cour : Scène d'enfants. -- Catastrophe de Voiron (Reconstruction du pont sur la Morge). 1^o Arrivée du maire et des officiers ; 2^o Travaux de reconstruction ; 3^o Le nouveau pont sur la Morge. — Lyon : 2^o Dragons (combat à la lance). — Gymnastes, sauts à la perche. — Vue précédente à l'envers.

Les séances ont lieu tous les jours de 2 heures à minuit et de 10 heures du matin à minuit les dimanches et fêtes. — Prix d'entrée : 50 centimes.

Prime gratuite offerte aux spectateurs.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 15328

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX DE FAÏENCE

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Pôrtland de Poiloux, du Valbonnais Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble. Chaux lourdes et de Bourgoin. Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes, albatres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — *Expéditions France et étranger*; Depositaires.

concessionnaire des produits céramiques de la maison Cloux, Boiron et Javogues de Roanne. Grande tuilerie du Forez. Usine de Briennon.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtimens. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 32.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18 20, rue de la Claire LYON VAISE

LE FLORIGÈNE

ENGRAIS CHIMIQUE
pour la culture des Fleurs et Plantes
d'appartements.

Le **Florigène** active la végétation et fait acquérir aux plantes la sève nécessaire pour produire en peu de temps un feuillage d'une belle vigueur.

La BOITE: 1 fr., par la poste: 1,15. — La BOITE: 1,75, par la poste: 2 fr.

Dépôt général: **AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE**
12, rue Confort, LYON

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones domestiques et de réseau,
Porte-Voix, Paratonnerres.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE ET TRANSPORT DE FORCE
ÉTUDES ET DEVIS

MAISON CHOLLET ET REZARD

10, rue Belle-Cordière. — Succursale: rue Tupin, 28
LYON

TÉLÉPHONE: N° 8-71

J. PRAT et C^{ie}, Marbriers, Sculpteurs

NÉGOCIANTS EN MARBRES ET PIERRES

17, 19, 102 et 104, avenue de Romans

A VALENCE-S/-RHONE

Fournisseurs des colonnes de l'église de Saint-Joseph, des Brotteaux, des colonnes de l'église de l'Immaculée-Conception, des bases et colonnes de l'église de l'Annonciation, du dallage en marbre et diverses colonnes de la Basilique de Fourvière. — Lyon. — Des colonnes et bases de la chapelle des Frères des écoles chrétiennes de Caluire, des colonnes de Chaponost (Rhône), des colonnes de l'église de Saint-Heand (Loire), des colonnes et piliers de l'église de Grézieux-le-Marché (Rhône), etc., etc.

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison **GUITA FILS**

FATOU-GUITTA

SUCCESSIONS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

VIENT DE PARAÎTRE

LA NOUVELLE CARTE ROUTIÈRE VÉLO-KILOMÉTRIQUE

DES ENVIRONS DE LYON, CHAMBÉRY ET GRENOBLE

Au 1/250.000, en trois couleurs, indiquant toutes les routes, avec les kilomètres, les montées et les descentes, les pavés, altitudes, populations, toutes les communes et la plupart des hameaux sur une étendue de quatre départements.

Dressée par M. Paul GUILLOT

PRIX: 4 fr. 50. — Par la poste, 4 fr. 60

En vente également: les Cartes du Lyonnais et du Puy-de-Dôme, de la Provence, du Bas-Languedoc et des environs de Paris.

S'adresser à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, à Lyon

Et dans ses succursales à Mâcon, Grenoble, Valence, Saint-Étienne, Dijon, Châlon et Clermont-Ferrand

REMISE AUX LIBRAIRES ET AUX COLPORTEURS

APPAREILS DE BLANCHISSAGE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE



Lessiveuses — Laveuses

Essoreuses

Repasseuses — Séchoirs

DELAROCHE AÎNÉ

TÉLÉPHONE

22, rue Bertrand, PARIS

REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS A LYON



ÉCLAIRAGE PUBLIC

COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAL
MAISON SPÉCIALE
Tant d'illumination sur demande, éclairage par
la nuit et le jour

Jules JANIN fils, à LYON (Villette)

LYON-HORTICOLE

Chronique des Jardins

Journal horticole, illustré de gravures noires, paraissant deux fois par mois, par fascicules de 20 et 16 pages in-8°, avec couverture.

Le *Lyon-Horticole*, qui compte dix années d'existence, est, par sa rédaction, une des plus intéressantes revues d'horticulture qui se publient en France, il est indispensable à tous les amateurs de jardins. Il forme à la fin de chaque année un beau volume de plus de 400 pages.

ABONNEMENTS: UN AN, 8 FR.; SIX MOIS, 5 FR.

A l'AGENCE FOURNIER, rue Confort, 14, Lyon, où les annonces sont aussi reçues.

LOTÉRIE

EN FAVEUR DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE

POUR LE

SAUVETAGE DE L'ENFANCE

50.000 Billets seulement

GROS LOT: 10.000 FRANCS



PRIX DU BILLET: 1 FRANC

EN VENTE

Agence FOURNIER, rue Confort, 14

FORTES REMISES SUR VENTE EN GROS

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

L'Annuaire Français des Mines d'Or, 839 pages, 5 fr., franco 5 fr. 60. Se trouve à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon.